

REUNION DE LA COMMISSION

HYGIENE ET SECURITE DU

08/12/2016

Liste des présents :

Administration : M. Salama, M. Houdoin, M. Jublot

Personnels : M. Bergez,

Parents d'élèves : Mme Iguider,

Elèves :

Experts : M. Jorge

Invités :

Ordre du jour

- Présentation du PPMS
- Dispositif de sécurité et volontaires
- Twitter sécurité (dispositif mis en place possibilité d'en expliquer le fonctionnement en direct sur l'écran et comment s'inscrire sur twitter).
- Dispositif anti-intrusion

La réunion débute à 17h00

Pour rappel

Les missions de la CHS sont :

- Promouvoir la formation à la sécurité pour les élèves et les personnels,
- Contribuer à l'amélioration des conditions de sécurité dans l'établissement,
- Rendre des avis et faire des propositions ; ces avis prendront la forme d'analyses de difficultés rencontrées, de bilans,...
- Effectuer des études et des enquêtes sur la nature des risques, les accidents qui seront intervenus ou sur le point d'intervenir, ainsi que les moyens pour y remédier,
- Créer des groupes de travail pour instruire un dossier

Les membres de la commission d'hygiène et de sécurité reçoivent du chef d'établissement toutes les informations nécessaires pour l'exercice de leur mission. Ils sont astreints à une obligation de discrétion pour toutes les informations à caractère personnel qu'ils auraient à connaître au cours de leurs travaux.

Dans l'exercice de sa mission, la commission d'hygiène et de sécurité peut procéder à des visites des locaux de l'établissement chaque fois qu'elle le juge utile.

I Présentation du PPMS

1. Présentation du PPMS

Le PPMS a pour objectif de centraliser dans un seul document les actions et les mesures mises en œuvre pour gérer les risques identifiés pour l'établissement. Il est complété par le protocole de sécurité.

Les trois principaux risques identifiés pour l'établissement sont :

- Le risque sismique
- Le risque d'incendie
- Le risque de typhon

Ce PPMS a été constitué en collaboration avec les services de l'ambassade ainsi que les autorités japonaises. Il est composé des documents

1. Risques particuliers de l'établissement.
2. Structure de l'établissement.
3. Identification des risques majeurs.
4. Accès de l'établissement.
5. Définition du (des) lieu(x) de mise en sûreté.



6. Zones de mises en sûreté.

7. Équipement obligatoire d'un lieu de mise en sûreté.

- Le volume en denrées et eau est calculé pour permettre l'accueil de 1500 personnes dans l'établissement pendant 3 jours en autonomie. A noter qu'en situation d'urgence le CDC de la mairie de notre arrondissement a un plan de livraison de tous les centres de regroupement de l'arrondissement dont notre établissement.
- Le lycée a acquis au cours de ces deux dernières années différents équipements d'urgence comme des générateurs d'urgence, des éclairages d'appoint, des outils, des couvertures et un téléphone iridium (Essai mensuel avec l'agent de sécurité de l'ambassade). Grâce à la subvention AEF obtenue en 2013, le LFIT a complété son équipement avec 20 sets toilettes, un générateur de 4500W, une marmite grande capacité de 80L et son carburant longue durée (30L).
- Les classes du primaire sont équipées en capuchons ignifugés et les classes du secondaire en casques pour évacuer en sécurité en cas de nécessité. Dans chaque salle de l'établissement est affiché un plan d'évacuation ainsi que les consignes de sécurité. Enfin, chaque classe dispose d'une radio lampe à dynamo.

8. Cellule de crise interne.

9. Répartition des missions des personnels. (Protocole de sécurité)

- Le LFIT a mis en place une équipe de sécurité formée pour une partie des membres par les sapeurs pompiers de Tokyo, dans le cadre de la formation continue. Chaque personne a un rôle prédéfini dans le protocole de sécurité de l'établissement. Ce protocole a été établi avec l'aide des sapeurs pompiers français venus lors du séisme du 11 mars 2011 en nous prodiguant des conseils, plus particulièrement pour les méthodes de confinement.

10. Liste des secouristes et leurs compétences.

11. Exercices annuels (3 incendie ; 3 séisme)

- Chaque trimestre le LFIT organise un exercice incendie et un exercice séisme en direction des différents lieux d'évacuation identifiés pour chaque classe.
- L'établissement procède à des essais mensuels avec le téléphone iridium entre l'établissement et l'Ambassade.
- A la prérentrée les personnels sont invités à faire une visite des lieux de sécurité de l'établissement. Cette année, en plus des formations premiers secours dispensés, l'établissement a organisé une visite du centre de crise d'Ikebukuro.
- Chaque bus de ramassage scolaire est équipé d'une cibi communiquant avec le lycée. En cas de crise, il sera donc possible de communiquer avec les accompagnateurs présents dans chacun des bus.

12. Liste nominative des élèves inscrits dans l'établissement et des personnels



Ce PPMS est en perpétuelle évolution. Actuellement, le lycée travaille pour l'établissement de fiches de procédure détaillant le fonctionnement des différents matériels de sécurité (iridium, cuiseur, générateur de secours). Deux vidéos sont disponibles sur le site, une présente les consignes de sécurité à respecter en cas d'incendie ou séisme, la seconde renseigne sur le dispositif sécurité de l'établissement.

II Dispositif de sécurité et volontaires

Espace de repos en salle C-106 :

Organisation des espaces de repos pour les élèves et personnels dans le dojo du gymnase, la salle de sport du gymnase, la salle de motricité du bâtiment A pendant 3 jours.

Espace de cuisine et repas dans la cantine du 1er étage :

Organisation des repas pour 1500 personnes selon les espaces, les denrées et le matériel présents.



Espace infirmerie

Groupe en charge des soins en cas de crise

Activités détente en salle

des activités détentes pour des enfants de 3 ans à 10 ans dans l'enceinte de l'établissement pour une durée de 3 jours.

Maintenance et logistique espaces extérieurs de l'établissement (halls d'entrées en cas de pluie)

Surveillance générale dans l'enceinte de l'établissement et organisation des activités détente pour les élèves du secondaire, en salle des professeurs

- Organisation de la surveillance des entrées de l'établissement, des espaces extérieures pendant 3 jours et 3 nuits.
- Organisation de la surveillance des espaces de repos et intérieurs.
- Organisation des loisirs pour les élèves du secondaire selon les espaces de l'établissement.
-

Organisation du CDC et Communication avec les autorités locales et françaises + Communication bus

8



Nous allons organiser un appel aux personnels afin qu'ils nous indiquent dans quel groupe ils souhaitent être intégrés.

III Twitter sécurité

Depuis l'année dernière, le lycée dispose d'un compte twitter dédié à la sécurité qui permet de recevoir les informations relatives aux questions de sécurité dans l'établissement.

C'est sur ce canal que seraient communiquées des informations en cas de séisme. Les parents peuvent se rendre sur ce réseau social sans avoir de compte.

Une communication pourra être effectuée à nouveau à destination des parents pour rappeler l'existence de compte.

https://twitter.com/LFIT_securite

IV Dispositif anti intrusion

Les risques d'intrusion sont assez faibles au Japon mais néanmoins il convient de s'y préparer

Nous avons réalisé un exercice de confinement l'année dernière, nous travaillons cette année avec la police de Takinogawa afin d'améliorer encore notre dispositif et de préparer nos personnels à une éventuelle intrusion.

La police de Takinogawa a été sollicité cette année pour une formation à l'utilisation de la fourche et pour la conduite à tenir en cas d'intrusion, puis pour un exercice en condition "réelles". Il sont eux même demandeurs de ce type d'échange car notre fonctionnement en tant qu'école étrangère, le plan d'urgence décrété par la France et les mesures qui y sont liées les intéressent fortement.

MESURES EN CAS DE CONFINEMENT SUITE A UNE MENACE PHYSIQUE

PROCÉDURE DE CONFINEMENT

Le confinement consiste à maintenir les personnes présentes dans l'établissement dans les locaux lorsqu'un signal d'alerte spécifique retentit.

L'objectif est de maintenir les personnes à l'abri lorsqu'un danger survient à l'extérieur : intrusion, opération de déminage, accident industriel,...

Le signal consiste en un message diffusé par la centrale d'annonce située en B-006

- Au déclenchement de l'alerte : «**INTRUSION**» proposition attention

- À la fin de l'alerte : «**ALERTE LEVEE**»

Dès que vous entendez ce message, vous devez : - Dire aux élèves :

o d'arrêter ce qu'ils sont en train de faire et d'écouter vos instructions

o De s'asseoir par terre le long d'un mur aussi éloigné que possible des fenêtres

o De rester silencieux et d'éteindre leur portable ;

- Fermer la porte de la classe à clé

- Éteindre la lumière, l'écran d'ordinateur et le TBI



- Fermer les fenêtres et, le cas échéant, tirer les rideaux
 - Vous mettre à l'abri
 - Attendre la fin de l'alerte qui sera diffusée par la centrale d'annonce située en B-006
- Faire point police japonaise : évacuation alerte à la bombe + process téléphonique

Si vous n'êtes pas dans une salle au moment du déclenchement de l'alerte, vous devez vous mettre à l'abri à l'intérieur d'un bâtiment dès que possible.

Un échange suit avec le représentant des personnels et la représentante des parents autour de diverses questions de sécurité qui n'étaient pas à l'ordre du jour.

La réunion se termine à 18h30.